

140313/M

13 MARS 2014

14-00130956

LA DÉFENSE



COMITÉ DE  
CONCERTATION DE BASE  
DU PERSONNEL MILITAIRE  
ET CIVIL DE LA DÉFENSE  
N°8

**PROCÈS-VERBAL N°34 DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CONCERTATION  
THEMATIQUE "PLAN DE CIRCULATION QRE" DU PERSONNEL MILITAIRE ET  
CIVIL DE LA DÉFENSE N°8 DU 25 FEB 13**

**1. Déroulement de la concertation relative au point inscrit sur l'ordre de jour:**

| N° ID.                     | DESCRIPTION   | Délai fin des discussions |
|----------------------------|---|---------------------------|
| 13-08-VM-03<br>13-08-CC-02 | Mot du Président  |                           |
|                            | Flux de circulation au QRE in het KKE –vitesses Max.  |                           |
|                            | Points chauds technique de circulation marquants – Propositions afin d'éliminer / reduire les risques technique de circulation sur base de photos |                           |
|                            | Tour de table et concertation   |                           |
|                            | Proposition d'avis motivé   |                           |
|                            | Way-ahead -TODO   |                           |

## **2. Délégation de l'autorité**

### *a. Présents:*

*(1) Président: LtCol LAFORCE*

*Bn QG EM Def QRE*

## **3. Membres de droit:**

### *a. Présents:*

*- Cdt MAES – conseiller en prévention*

*- 1SgtChef CHOUBANE – conseiller en prévention*

## **3. Afvaardiging van de representatieve vakorganisaties:**

### *a. VSOA – SLFP*

#### *(1) Présents:*

##### *(a) Membres :*

*- Mr MERTENS*

*(b) Techniciens: néant*

### *b. ACV - CSC*

#### *(1) Présents:*

*(a) Membres: néant*

*(b) Techniciens: néant*

### *c. ACOD - CGSP*

#### *(1) Présents:*

##### *(a) Membres:*

*- Mr VINCK*

##### *(b) Techniciens:*

*- Mr DESCY (Srt CGSP)*

### *d. ACMP – CGPM*

#### *(1) Présents:*

##### *(a) Membres:*

*- Mr LEBRUN*

##### *(b) Techniciens:*

*- Mr MEURANT*

## **4. Autre participant:**

*- Adjt KINDT*

*S3 Bn QG EM Def QRE*

## 5. Résumés succincts des discussions et avis motivé:

### a. Mot du Président:

#### (1) Résumé succinct des discussions:

*Le Président souhaite la bienvenue aux présents et leur demande de bien vouloir compléter la feuille de présence qui circulera.*

*Ce CCB thématique est organisé à l'occasion d'une question du VSOA en ACV-OD.*

*Adjt François KINDT (S3 Bn QG QRE) a analysé la situation de circulation existante au QRE. Sur base de cette analyse, il a conçu une proposition de plan de circulation, orienté sur des améliorations au niveau des flux de circulation, vitesses Max. et l'élimination / réduction des risques relatifs aux points chauds existants.*

### b. Flux de circulation au QRE – vitesses maximales

#### (1) Résumé succinct des discussions:

*Le Président donne la parole à l'Adjt François KINDT qui explique le concept des flux de circulation.*

*Plan "Flux de circulation au QRE": voir annexe A.*

*Les propositions principales pour adaptation sont:*

- *L'axe principal est la route qui connecte entrée / sortie A avec entrée / sortie C. Sur l'axe principal, la circulation dans les deux directions est admise pour tous les usagers routiers et la vitesse maximale est de 50 Km/Hr. L'axe principal est absolument route à priorité vis-à-vis des axes secondaires ou déviations.*
- *Sur les axes secondaires, autres axes de circulations, accès aux parkings, est proposé maximale circulation à sens unique pour véhicules à moteur, sauf si la situation ne la permet pas / la sécurité routière n'est pas compromise:*
  - *les voies de communication vers l'axe principal entre les parkings NORD bloc 4A - 4 B, 4B-4C en 4C-4D;*
  - *la voie de communication vers l'axe principal devant le bloc 6D et le bloc 6 Bib;*
  - *la route entre bloc 19 en bloc 21 (peu de circulation);*
  - *entrée / sortie (au parking) bloc c;*
- *Les visiteurs de la station POL venant de l'axe principal doivent suivre la direction de conduite le long du bloc 22 / côté avant 24W3.*
- *La boucle "accès à l'entrée C" deviendra une boucle de sens unique.*
- *Pour les cyclistes, la circulation dans les deux directions est d'application sur tous les axes / boucles. (cyclistes – employés du bloc 1 peuvent prendre le trajet le plus court vers la remise à vélos avec un risque acceptable du fait que le matin presque pas de véhicules en sens inverse seront croisés).*

c. Points chauds marquants – Propositions afin d'éliminer / réduire les risques technique de circulation sur base de photos

(1) Résumé succinct des discussions:

Plan "Points chauds technique de circulation marquants – panneaux de circulation QRE": voir annexe B.

Photos: voir Ann C

Sur base d'un plan " Points chauds technique de circulation marquants – panneaux de circulation", l'Adjt François KINDT présentera les propositions afin d'éliminer / réduire les risques de sécurité au niveau de la circulation. L'exposé est appuyé par des photos projetées des points chauds.

Les propositions les plus importantes pour l'élimination / réduction des risques des points chauds (voir clarifications dans les photos en annexe c):

- Pose de nouveaux / remplacement de panneaux de signalisation routière afin d'être cohérent avec Par 5.b.
- Les panneaux "céder le passage" seront remplacés par des panneaux "stop".
- Pose du panneau "cyclistes exceptés" en dessous des panneaux "accès interdit" au niveau des boucles où le sens unique est d'application.
- Panneaux 30Km/Hr seront placés sur chaque boucle, panneaux "fin zone 30Km/Hr" ne seront néanmoins pas prévus.
- Il est interdit aux employés de se garer dans les zones où des quais de chargement sont prévus (tenir l'accès libre aux fournisseurs).
- Il est interdit de se garer aux endroits autre que les parkings officiels. (Les véhicules "noirs" ne peuvent plus se garer devant les blocs (exemples marquants bloc 10 et bloc 11 - et côté droit du chemin courant arrière bloc 1. En cas de 2 infractions sur cette interdiction, le Comd quartier pourra / sera donné l'interdiction accès quartier pendant un mois.
- Lors de l'arrivée au niveau de l'entrée A, les cyclistes /employés du bloc 1 seront obligés de descendre et de prendre le passage zébré. Pour la partie de entre la grille d'entrée "zone bloc 1" et les remises à vélo, la bicyclette pourra être utilisée.
- Le portail de sortie NORD de la boucle bloc 1 sera fermé, afin de contraindre la circulation de sens unique vers le parking VIP.
- A l'entrée du quartier vers l'entrée C, un panneau avec le plan du quartier sera prévu (numéros blocs).
- Un panneau électronique sera prévu au niveau de l'entrée C avec des informations utiles pour les visiteurs / employés (situation hivernale,...).
- Au niveau des trois accès au quartier, les panneaux J33 "neige et verglas" seront placés en cas de "situations hivernales".

d. Tafelronde en overleg

(1) Résumé succinct des discussions:

Mr MEURANT (CGPM) soulève s'il n'est pas opportun de limiter la vitesse max. dans tout le quartier, similaire comme au Qu Maj Housiau - Peutie à 30 Km/Hr. Plusieurs participants au CCB ont pu confirmer que la

*limitation de vitesse de 30 Km/Hr est effectivement d'application à Peutie pais cette limitation de vitesse n'est respectée d'aucune manière entre autre du fait de la largeur des routes dans le quartier.*

*Mr DESCY (CGSP) trouve que l'application de la vitesse de 30KM/Hr max. est peu utile sur les boucles / parkings / axes secondaires du fait que ceci est difficilement contrôlable. Mr MEURANT (CGPM) se joint à cette opinion du fait que selon le Code routier belge, chaque changement de la situation de circulation doit être signalé. Du fait que le code router belge est d'application, cela mènera à une hausse de panneaux de circulation routière.*

*Le Président stipule que les deux délégués ont un point et propose de mettre d'application la zone 50 dans tous le quartier sauf si c'est indiqué autrement. Seulement sur la boucle "bloc 10 - 11 - crèche - Logt 7-7Bis et la boucle "bloc 1" la vitesse max. "zone 30" sera imposée. Les deux zones seront signalées avec un panneau "début zone 30" en un panneau "fin zone 30".*

*Mr DESCY (CGSP) demande - pour autant que cela ne serait pas le cas - de prévoir sur tous les parkings officiels de prévoir les places de parking nécessaires pour les personnes à mobilité réduite (employés / visiteurs).*

*e. Way-ahead -TODO*

*(1) Résumé succinct des discussions:*

- Expression qualitative (type panneaux) et quantitative du besoin en panneaux de circulation routière. Expression du dito au gestionnaire de matériel MRC&I-I/S/A pour acquisition sur le contrat ouvert signalisation;*
- Exécution déphasée des travaux par le 1er Ech Infra sur base de WFLOG (pose panneaux de circulation routière, nouveau et amélioration du marquage routier existant);*
- Demande de fabrication panneaux Info chez DGCOM PHD*
- Acquisition d'un panneau d'information électronique au niveau du corps de garde bloc 20 (achat local sur Cat):*
- Demande de fabrication cartes plastifiées "garer sur une place non prévue comme parking, en cas de 2ème infraction, le Comd Qu vous pourra interdire l'accès de quartier pendant 30 jours".*

*f. Proposition Avis Motivé (AM)*

*(1) Résumé succinct des discussions:*

*Le Président propose de rédiger une proposition "d'avis motivé" sur base de la concertation lors du présent CCB et de la transmettre aux participants du CCB thématique. Vos remarques / avis / propositions d'améliorations à ce "proposition d'avis motivé" seront attendues NLT 15 avril 15. Après cette date, la "procédure de silence" est d'application et cela signifie s'il n'y a pas de remarques ont été formulées, la proposition d'avis motivé était accepté.*

*L'avis motivé définitif pourra sur base de vos remarques éventuelles soumis à l'approbation du CCB au CCB prochain du 21 Mai 14.*

(2) Proposition d'avis motivé:

- La vitesse max. standardisée pour tous le QRE est de 50 Km/Hr sauf autrement signalée.. Cela sera signalé à l'entrée du Qu au niveau du bloc 20 "corps de garde" par un panneau "vitesse Max. 50Km/ Hr sauf si autrement indiquée."
- L'axe principal lie l'accès / sortie A vers l'accès / sortie C. L'axe principal est absolument route prioritaire vis-à-vis des axes secondaires / parkings / déviations. Les panneaux "céder le passage" pour accès à 'axe principale seront remplacés par les panneaux "arrêt".
- Au niveau des boucles "bloc 10 - 11 - crèche - Logt 7-7B" et "arrière bloc 1" la "zone 30" est d'application. Les deux zones seront signalées avec un panneau "début zone 30" et un panneau "fin zone 30".
- Pour les cyclistes, la circulation dans les deux directions est d'application sur tous les axes / boucles.
- Lors de l'arrivée au niveau de l'entrée A, les cyclistes /employés du bloc 1 seront obligés de descendre et d'utiliser le passage zébré. A partir de la grille d'entrée "zone bloc 1", la bicyclette pourra être utilisée.
- Le portail de sortie NORD de la boucle bloc 1 sera fermé, afin de contraindre la circulation de sens unique vers le parking VIP.
- Voor zover niet voorzien, zullen op de officiële parkings waar nodig bijkomende parkeerplaatsen voor personen met beperkte mobiliteit worden voorzien.
- pour autant que cela ne serait pas le cas, les parkings officiels seront pourvus de places de parking pour les personnes à mobilité réduite.
- Les panneaux de signalisation routière nécessaires seront posés afin de signaler:
  - la route à priorité;
  - les panneaux de commandement indiquant les directions à suivre;
  - début zone 30 et fin zone 30;
  - panneaux "cyclistes excéptés" en dessous des panneaux "passage interdit";
  - ...

Pour le Secrétaire,

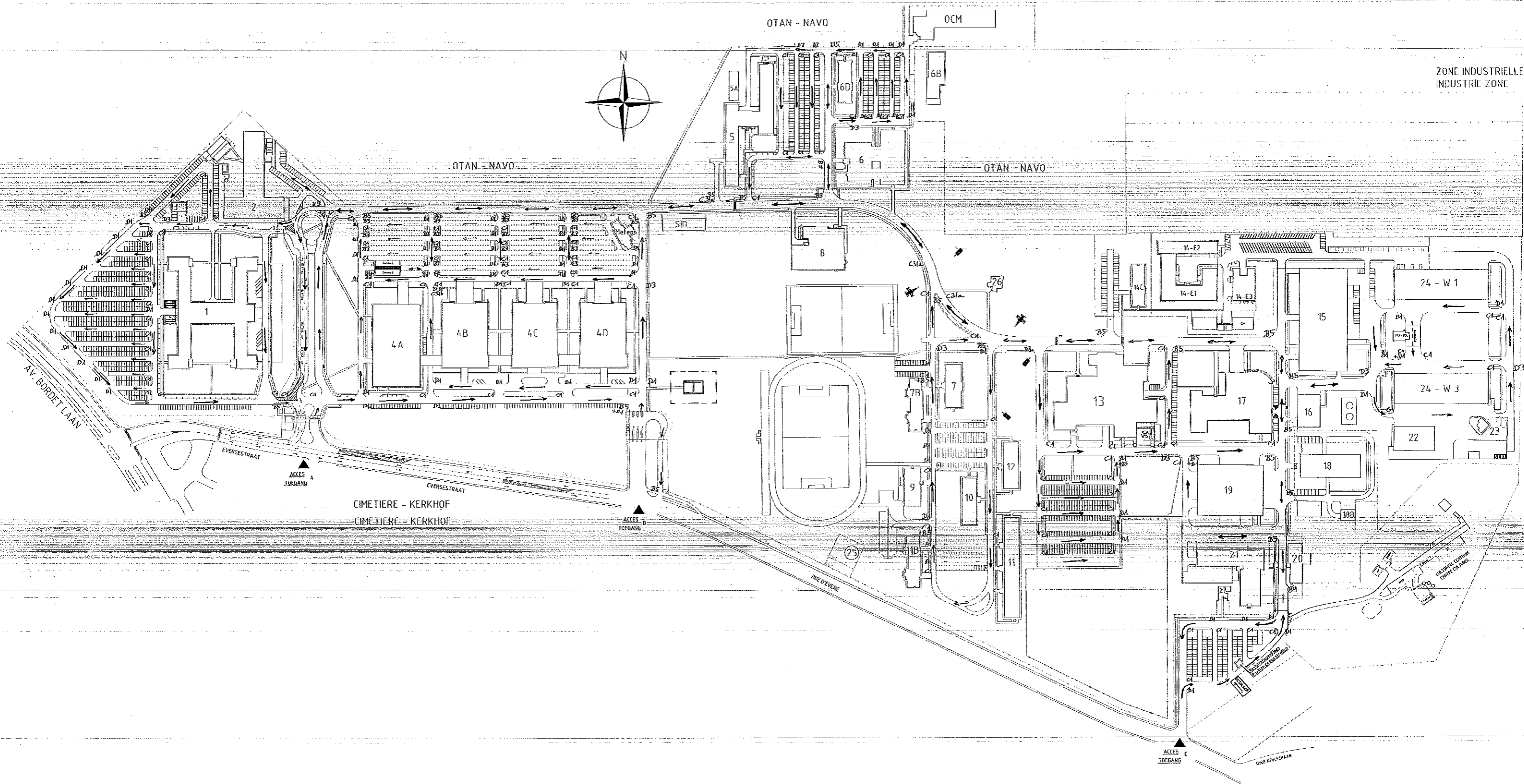


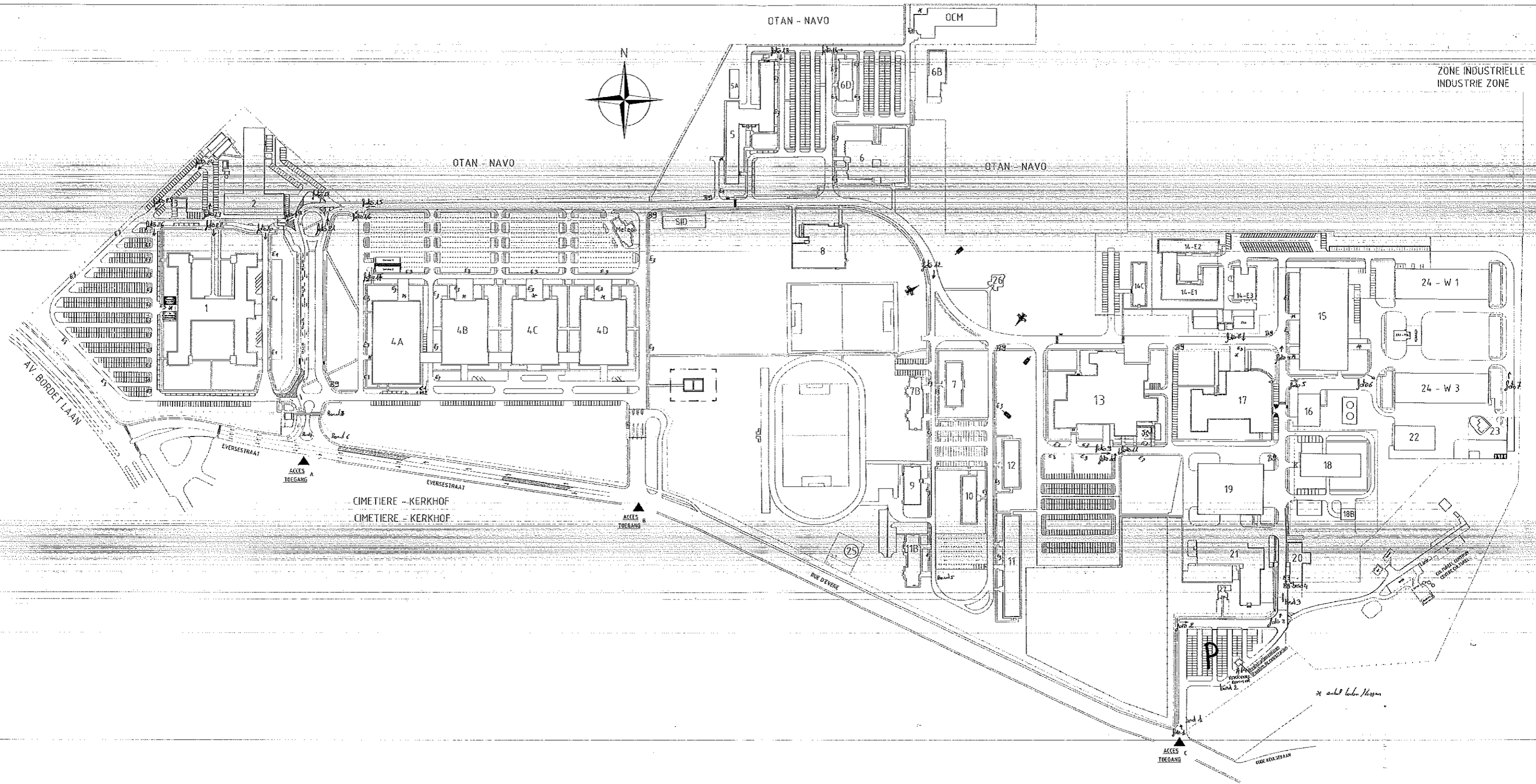
Jean-Marie MAES  
Commandant

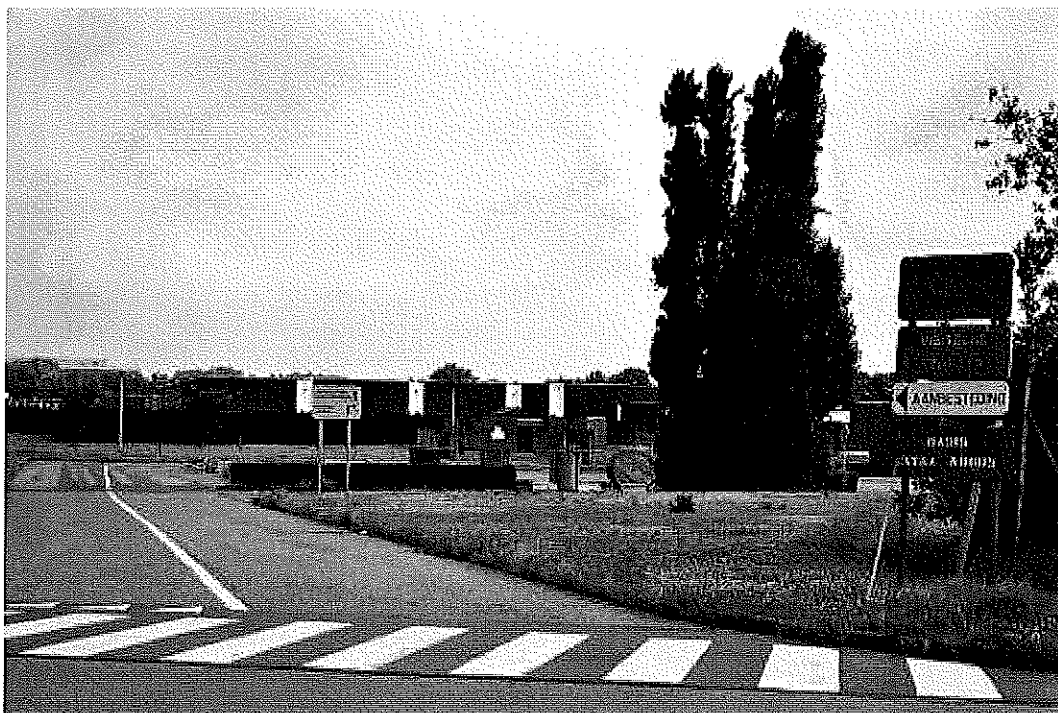
Le Président,



Dirk LAFORCE  
Lieutenant-colonel







*Photo 1: Entrée du quartier vers "gate" C (panneaux seront remplacés par un tableau "plan Qu")*



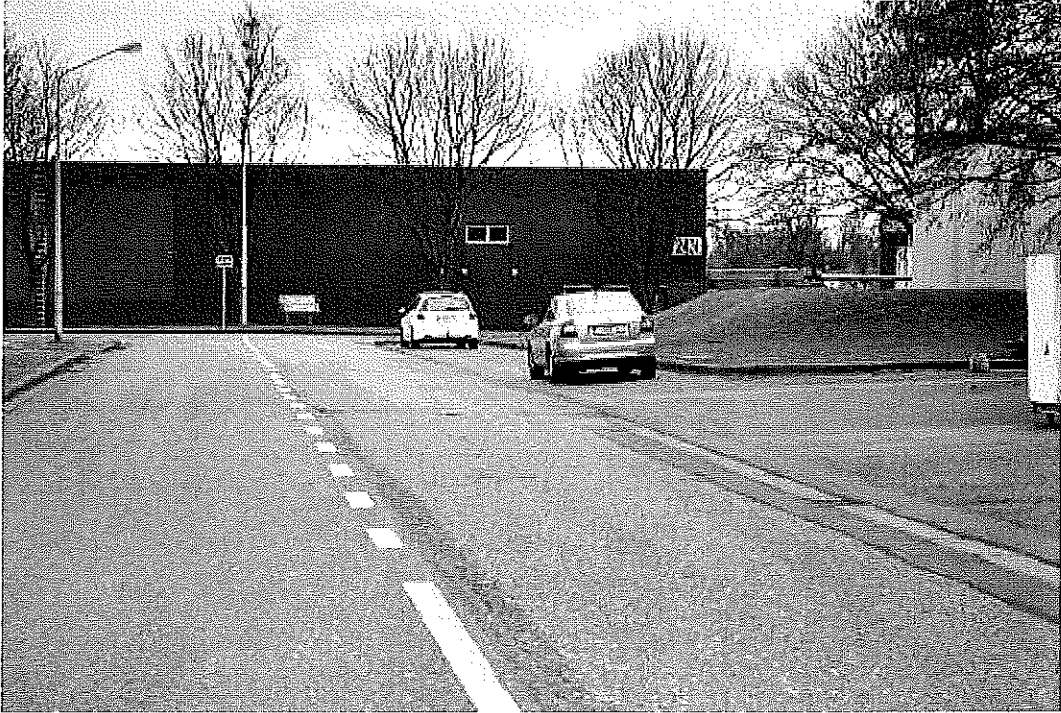
*Photo 2: Circulation de sens unique dans la direction sortie Qu deviendra d'application*



*Photo 3: corps de garde bloc 20 (un panneau électronique avec Info employés / visiteurs sera prévu voorzien) en pose d'un panneau "Code routier belge est d'application - vitesse Max. 50Km/Hr sauf si c'est autrement signalée (voir proposition d'avis motivé))*



*Photo 4: route vers la droite en direction du station POL station - pose d'un panneau d'arrêt côté gauche sur la photo pour Pers ACOS IS quittant la zone bloc 14S - 15)*



*Photo 5: panneau de commandent "double direction" (station POL & bloc 22) sera remplacé par panneau de commandent "suivre direction à droite"*



*Photo 6*



*Photo 7: "circulation "sens unique tout droit et vers la gauche"*



*Photo 8: "Pose d'un panneau " interdiction de se garer" (seulement charger / décharger par fournisseurs)*



*Photo 9: Route à travers du bloc 13 deviendra chemin sens unique dans la direction bloc 15 - 18*



*Photo 10: Route à travers du bloc 13 deviendra chemin sens unique dans la direction "droite"*



*Photo 11: remplacement du panneau "céder le passage" par un panneaux "d'arrêt" et pose d'un panneau de commandement "suivre la direction à droite" "stop" (voir de la position de quittant le parking"*



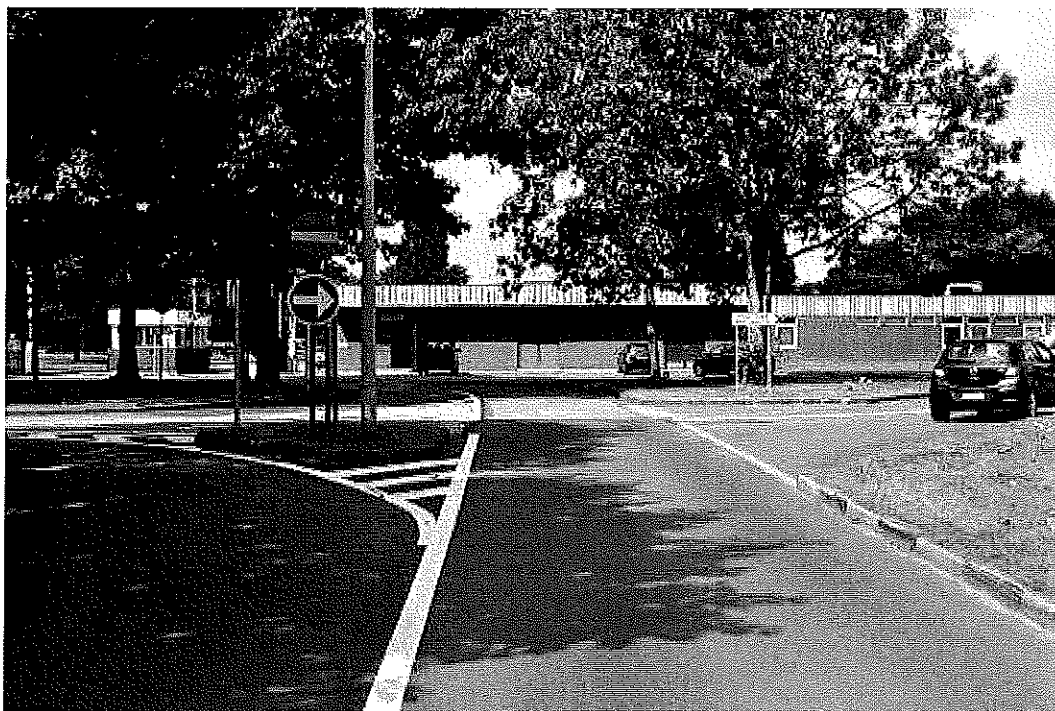
*Photo 12: Logt blk 7 - 7Bis: remplacement du panneau "céder le passage" par un panneaux "d'arrêt" et pose d'un panneau "fin zone 30 Km /Hr" -(voir proposition avis motivé)*



*Photo 13: côté bloc 5 chemin "sens unique" vers l'axe principal et pose d'un panneau "interdiction de se garer"*



*Photo 14: route vers la droite devant bloc 5D restera route à deux directions*



*Photo 15*



*Photo 16: parking derrière bloc 4A: pose panneau de commandent "suivre direction à droite" et pose d'un panneau d'arrêt au niveau de la route principale*



*Photo 17: parking derrière bloc 4A: pose panneau de commandement "suivre direction à droite"*



*Photo 18: Sortie parking bloc 2: pose panneau d'interdiction "interdiction aller à droite"*



*Photo 19: pose panneau de commandement "suivre direction" et panneau "zone 30" (portail côté gauche "corps de garde" sera fermé pour contraindre la circulation "sens unique")*



*Photo 20: bloc 1: chemin vers "parking VIP": pose panneau de commandement "suivre direction"*



*Photo 21: Amélioration (passage zébré) et modification marquage routier selon la nouvelle Sit*



*Photo 22: panneau "accès interdit sauf pour Sv Tech Dalkia, Qu et fournisseurs(combustibles)*



*Photo 23: pose panneaux de commandement "suivre direction" et "libérer le passage"*



*Photo 24*



*Photo 25: pose panneaux de commandement "suivre direction à droite + amélioration marquage routier"*



*Photo 26: pose panneaux de commandement "suivre direction" - prendre des mesures pour imposer interdiction de se garer coté droite de la route (voir avis motivé)*

